

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau :

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : BELLEFLAMME Arthur. Date et signature (2) : 22/11/96

2. Intitulé de l'unité de formation : (2)

ASPECTS THEORIQUES ET PRATIQUES DE LA FORMATION DE FORMATEURS D'ADULTES EN ENTREPRISE

CODE (3) 9660 00 436 S1

domaine
902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

- (1) Enseignement secondaire de : (1) transition (1) qualification
- du degré : (1) inférieur (1) supérieur

- (1) Enseignement supérieur de type court
- (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>	Pédagogique	<input checked="" type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : 15.10.96

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 2 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3)

966000 U 36 S 1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u>	(2)	<u>Classement</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de</u>
		<u>du(des) cours</u>	(2) (5)	<u>périodes</u>
		(2) (4)		(2)
Repères théoriques en formation d'adultes		C.T.	B	30
Méthodologie spéciale : pratique de formation d'adultes		C.T.	F	30
Méthodologie spéciale : méthodes d'évaluation et analyse des effets en formation d'adultes		C.T.	F	16
2. Part d'autonomie		XXXXXXXXX	P	20
			Total des périodes	96

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :avis définitif v. canone Grouillet
01-12-1996

remarque rencontrée

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

06-01-1997

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

ky.
A. COLLINET
INSP. COORD.
Signature :

Date : 10 JAN. 1997

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1.

Finalités de l'unité de formation

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation vise à :

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

L'unité de formation vise à développer chez des enseignants et des professionnels de l'entreprise (secteurs marchand et non marchand) leurs compétences à exercer des fonctions de formateurs d'adultes.

D'une part, chaque participant acquerra les compétences psychopédagogiques propres à la formation d'adultes par la mise en pratique de formations d'adultes et par l'étude des moyens d'évaluation sur la pratique des formés.

D'autre part, chaque participant sera amené à étudier, analyser et formaliser les effets de la pratique de formation d'adultes sur sa propre pratique d'enseignant ou de travailleur en entreprise.

Annexe 2

Capacités préalables requises

1. Capacités

L'apprenant doit être capable, à partir d'un texte en français de minimum 5 pages dactylographiées et relatif par exemple à la problématique de la formation des adultes :

- d'exprimer oralement ou par écrit la synthèse de ce texte
- d'en faire un commentaire critique personnel

et justifier d'une expérience professionnelle de formateur en entreprise.

2. Titre(s) pouvant en tenir lieu

- Certificat de qualification d'une 6ème année de l'enseignement secondaire supérieur technique ou professionnel ou C.E.S.S. et une attestation d'expérience professionnelle de formateur en entreprise

OU

- Attestation d'expérience professionnelle d'enseignant.

Annexe 3.

Constitution de groupes et regroupement

Pour les cours de méthodologie spéciale, il est recommandé de ne pas constituer des groupes de plus de 15 étudiants.

Annexe 4.

Programme des cours.

Repères théoriques en formation d'adultes

L'apprenant sera capable :

- de s'approprier les principaux caractères de la formation d'adultes par
 - l'intégration de la pratique comme objet d'apprentissage;
 - la connaissance de schèmes d'apprentissage propres aux adultes;
 - le recours aux modèles pédagogiques pertinents au regard des objectifs poursuivis, du contenu de la formation et des caractéristiques du public visé;
- de développer l'efficacité de la transmission du contenu de formation
 - par l'utilisation de techniques de communication efficaces au regard des objectifs visés;
 - par l'exercice de techniques d'animation d'un groupe d'adultes,
- d'analyser les processus de formation par la pratique de :
 - l'évaluation des besoins de formation;
 - la gestion des processus de formation;
 - la conception de stratégies de formation;
 - l'étude des effets de formation.
- d'intégrer la culture d'entreprise dans le processus de formation :
 - en développant une représentation culturelle de l'entreprise;
 - en identifiant les attentes de l'entreprise à l'égard de la formation;
 - en contextualisant formation/entreprise;
 - en ayant une connaissance du type de personnes à former;
 - en analysant les modèles qui ont cours dans l'entreprise.

Méthodologie spéciale : pratique de formation d'adultes

L'apprenant sera capable :

- de prendre connaissance des besoins de formation;
- de traduire ces besoins en objectifs pédagogiques;
- de vérifier la traduction des besoins en demande;
- d'élaborer un plan de formation;
- de mettre au point une stratégie d'intervention;
- de négocier le plan construit;
- d'opérationnaliser pratiquement et concrètement la construction préalable;
- d'observer à posteriori les effets produits;
- d'élaborer des stratégies de remédiation.

**Méthodologie spéciale : méthodes d'évaluation et analyse des effets
en formation d'adultes**

L'apprenant sera capable :

- de réajuster ses pratiques en fonction des effets observés;
- de construire des grilles de mise en évidence des conditions d'efficacité;
- de construire et de projeter des grilles d'analyse sur sa propre pratique quotidienne;
- d'opérer des comparaisons entre sa pratique de formateur et sa pratique quotidienne;
- de formaliser les enseignements tirés de l'expérience.

Annexe 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver, au travers d'un rapport écrit et d'un entretien sur une expérience de formation d'adultes vécue par lui, qu'il est capable :

- d'analyser les besoins en reprenant les éléments contextuels et leur traduction pédagogique;
- d'élaborer un plan et des stratégies de formation;
- d'appliquer des méthodes d'évaluation;
- d'analyser les effets sur sa propre pratique.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- de la pertinence du modèle pédagogique par rapport au contexte;
- de l'articulation de la formation sur la pratique des formés;
- de la présence de processus d'évaluation pertinents;
- de la rigueur de gestion du processus global de formation.

Annexe 6.

Chargés de cours.

Un enseignant.

ANNEXE

ASPECTS THÉORIQUES ET PRATIQUES DE LA FORMATION D'ADULTES EN ENTREPRISE.

ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESIONNEL

Responsable: BELLEFLAMME, Arthur

Code: 96 60 00 U 36 S1

dossier :1853 U

ANNEXE 4:

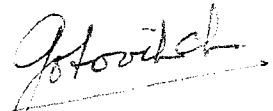
PROGRAMME:

Quels sont les critères pour qu'un modèle pédagogique soit considéré comme pertinent ?

Quels sont les critères pour qu'une technique de communication soit considérée comme efficace?

Déterminer comment on reconnaît un modèle pédagogique pertinent , comment on reconnaît une technique de communication efficace est indispensable pour le volet *méthode d'évaluation* de ce même programme.

Cette détermination est également indispensable pour la transparence des capacités terminales.



Louise GOTOVITCH
01/12/96